

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 05/07/2024 sur www.xmarches.fr sous la référence 2024-35CA

Pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne

Place du 13ème RG BP 80526 51331 EPERNAY Cedex

marches@epernay-agglo.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Communauté de communes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2024-35CA REFECTION ET MISE EN LUMIERE DU TOBOGGAN AQUATIQUE - Lot 1 :

Objet de la délégation : Le présent marché a pour objet la réfection et la mise en lumière du toboggan aquatique de la piscine BULLEO "Spot Canon Slide 4 zones" avec un tube d'une longueur de 60 mètres.

Lieu d'exécution : Parc des loisirs Roger-Menu 51200 Epernay.

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45233200-1 - Travaux de revêtement divers.

Lieu d'exécution : 51200 EPERNAY

Critères d'attribution :

Valeur technique 60 %

Prix des prestations 40 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 29/10/2024

Montant final HT : 67 276 €

Opérateur économique attributaire :

POWER COMPOSITE

3 IMP FALTANS - 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE

France

Mail : mp@powercomposite.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne
Téléphone : 0326668687
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
Place du 13ème RG BP 80526
51331 EPERNAY Cedex